



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Corse

Question au Gouvernement n° 1016

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES RÉSEAUX MAFIEUX EN CORSE

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour le groupe UMP.

M. Christian Vanneste. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la sécurité est au coeur des valeurs républicaines. C'est la première liberté des citoyens, disait Montesquieu, et face à elle tous doivent être égaux. Il ne doit exister aucun privilège, qu'il soit de territoire ou d'aucune autre sorte.

Depuis votre arrivée au Gouvernement, monsieur le ministre, vous avez montré tout l'intérêt que vous portez à cette magnifique région française qu'est la Corse ; mais vous avez tout autant montré votre volonté de lutter avec détermination contre les réseaux mafieux. C'est dans ce cadre que Charles Pieri a été interpellé dimanche en début d'après-midi, dans la région de Bastia, avant d'être placé en garde à vue. Hier, huit nouvelles arrestations ont eu lieu.

Monsieur le ministre, quelle importance donnez-vous à ces événements dans le cadre de votre lutte contre le système mafieux ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Julien Dray. Vous ne demandez pas l'avis de M. Falco ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et Falco ? Qu'est-ce qu'il en pense, Falco ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, cela fait maintenant trente ans que la Corse est victime de pratiques mafieuses : attentats, rackets, menaces en tous genres. Cela fait trente ans que nos compatriotes de l'île subissent cette situation.

M. Albert Facon. Et tout a changé avec vous ?

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Tous les gouvernements se sont trouvés confrontés à cette sinistre réalité, à tel point que nos prédécesseurs avaient cru utile de charger M. Glavany de faire un rapport sur cette situation ; rapport qui a été d'autant plus brillant qu'il n'a été suivi d'aucun début de commencement de la moindre exécution. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Il y était pourtant indiqué tout ce qu'il fallait faire et qui n'avait pas été fait.

Mme Martine David. Envoyez Falco !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Depuis plusieurs mois, la police et la justice ont engagé avec courage une action de fond.

M. Bernard Roman. Mais encore ?

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Si le juge Courroye a jugé

nécessaire de procéder à l'interpellation de M. Pieri et de huit autres personnes, c'est qu'il estimait avoir à sa disposition des éléments qui justifiaient ces interpellations. Et tous les républicains qui sont ici devraient se réjouir de voir la police de la République mettre en oeuvre une interpellation demandée par un juge en toute indépendance.

M. Jean-Christophe Cambadélis. Qu'est-ce que vous en savez ? Vous n'êtes pas garde des sceaux !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Notre message, monsieur le député, est très simple : désormais, sur chaque centimètre du territoire national, chacun devra rendre compte de ses faits et de ses gestes...

M. Julien Dray. Et Pinault ?

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. ... et c'est une bonne nouvelle pour les Corses, qui en ont plus qu'assez d'être pris en otage par une minorité qui ne représente pas le vrai visage de l'île. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1016

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2003